

MON ANNÉE À RENNES

2025
-
2026

en centre de loisirs, en semaine,
le mercredi et durant les petites vacances

De la PETITE SECTION au CM2



GUIDE
À CONSERVER
TOUTE
L'ANNÉE !





SOMMAIRE

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE.....	4
LES CENTRES DE LOISIRS EN SEMAINE avant et après la classe	6
LES ATELIERS ET LES ACTIVITÉS.....	8
LA RESTAURATION SCOLAIRE.....	9
LES CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI APRÈS-MIDI.....	10
LES CENTRES DE LOISIRS DES PETITES VACANCES	12
INSCRIRE SON ENFANT	14
DEMARCHES À FAIRE AVANT L'INSCRIPTION.....	14
RÉSERVATION	15
LES TARIFS	16
QUESTIONS DIVERSES	17
CONTACTS UTILES	18
GROUPES SCOLAIRES ET CONTACTS DES RESPONSABLES DE SITE ÉDUCATIF	19



L'ORGANISATION DE LA SEMAINE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES RENNAISES

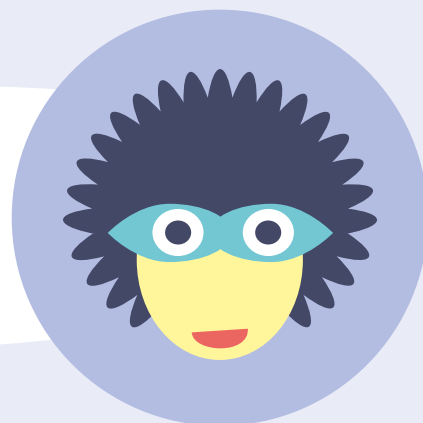
Les enfants ont classe quatre jours et demi → **lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi**

Dans toutes les écoles publiques, les **Centres d'Accueil et de Loisirs Municipaux (CALM)** accueillent les enfants dès 7h35 avant la classe, sur le temps du midi et jusqu'à 18h45 après la classe.

Le mercredi, les enfants peuvent fréquenter l'un des centres de loisirs situés soit dans leur école, soit dans une école voisine (la restauration et le transport sont assurés).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque centre de loisirs dispose d'un projet pédagogique : n'hésitez pas à le demander au ou à la Responsable de Site Éducatif (RSE) de votre école.



LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

7h35



Centre d'Accueil et de Loisirs Municipaux (CALM)

8h45



Classe

12h*

Centre d'Accueil et
de Loisirs Municipaux
(CALM)Accueil
gratuit

jusqu'à 12h30

ou

Centres
de loisirs
(sur réservation)Centre d'Accueil et
de Loisirs Municipaux
(CALM)

14h15



Classe

14h15



Classe

16h15

Centres d'Accueil et
de Loisirs Municipaux
(CALM)

16h15

16h

Centres d'Accueil et
de Loisirs Municipaux
(CALM)

18h45

18h45

* Attention dans certaines écoles, la pause méridienne est de **11h45 à 14h** (voir page suivante).

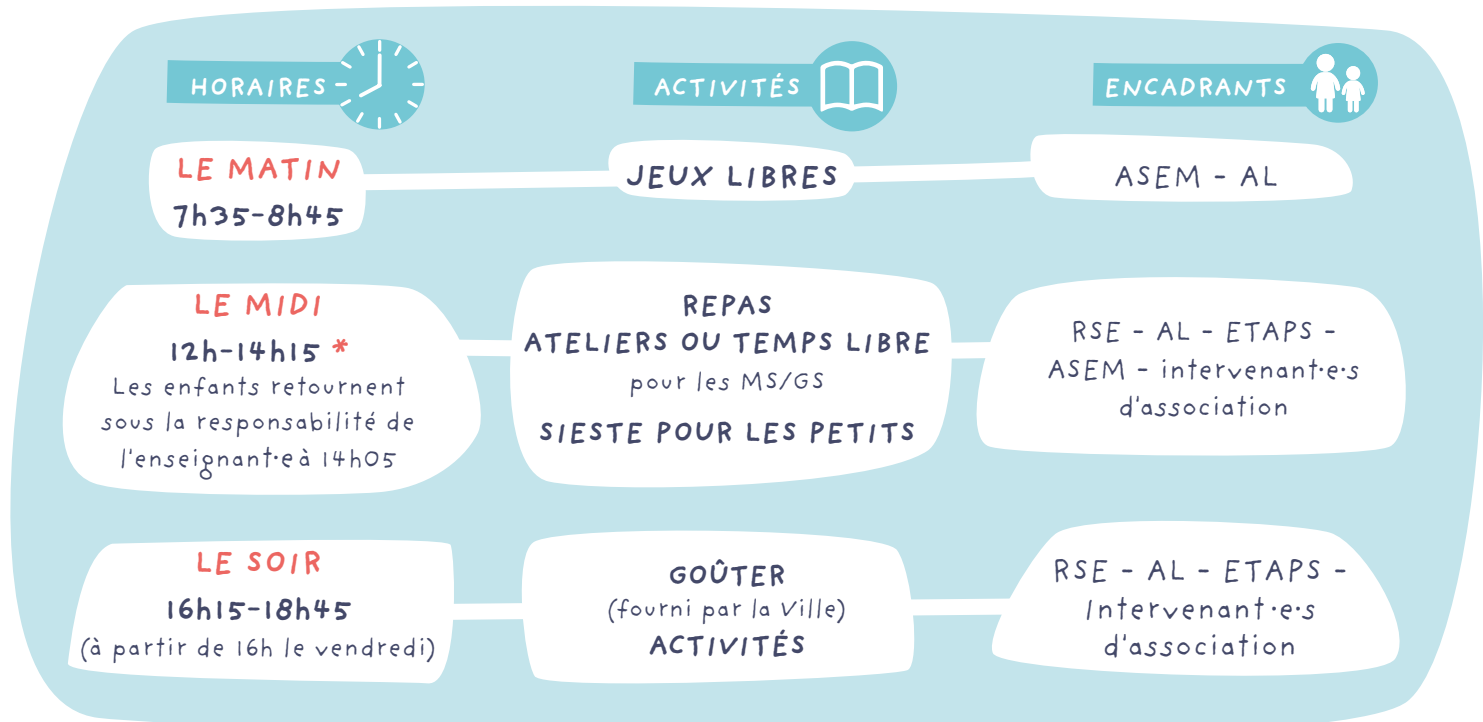


Des horaires de classe décalés ont été mis en place temporairement à l'école Guyenne et sur le site Malifeu, en raison des travaux.



LES CENTRES DE LOISIRS EN SEMAINE AVANT ET APRÈS LA CLASSE

Pour les enfants de maternelle



RSE : Responsable de Site Educatif - ASEM : Agent.e spécialisé.e des Ecoles Maternelles - AL : Animateur/animatrice de Loisirs
ETAPS : Educateur -Educatrice territoriale.e des Activités Physiques et Sportives

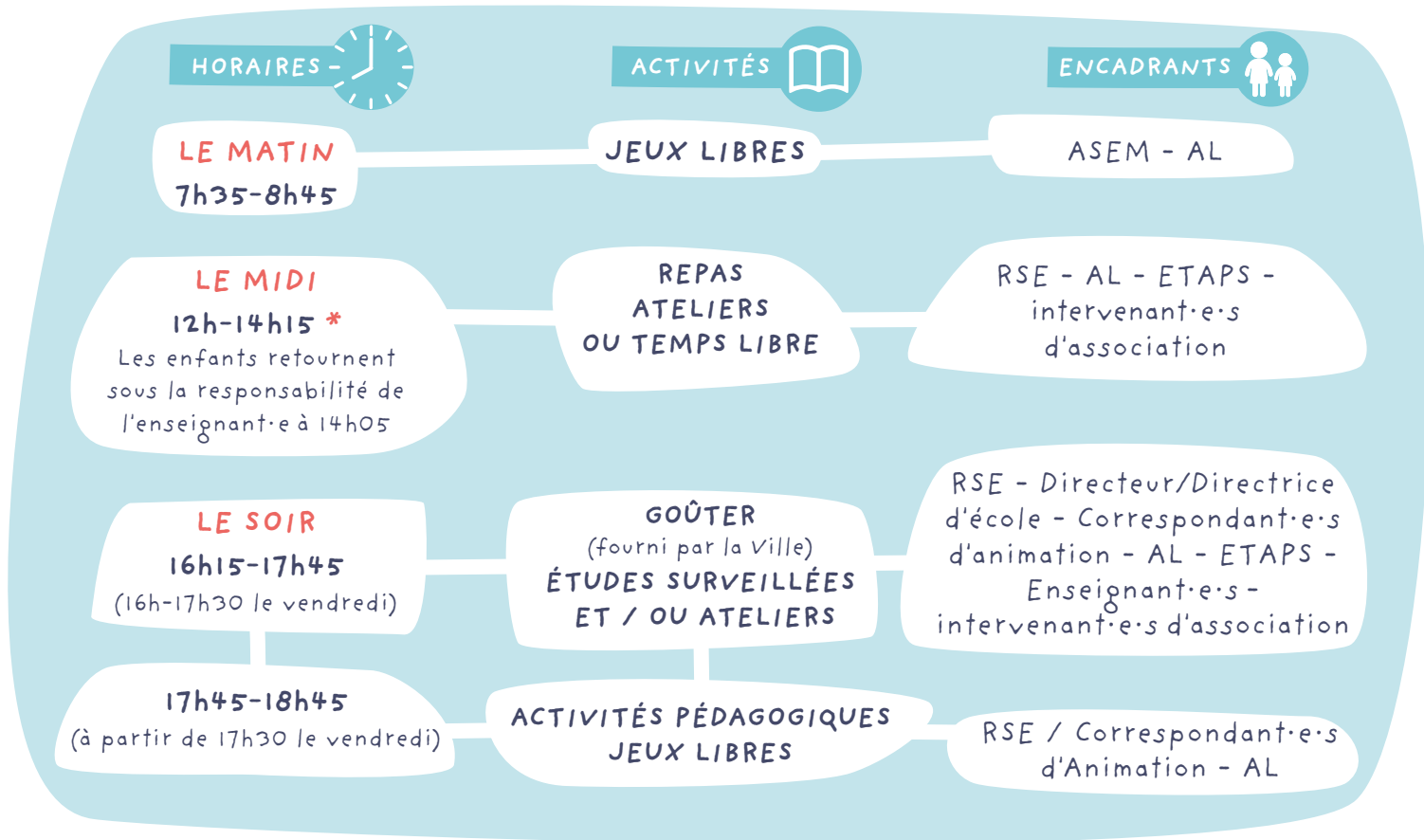
* HORAIRES

Pour les écoles maternelles Andrée Chedid, Champion de Cicé, Clemenceau, Guyenne, Jean Moulin, Jacques Prévert, Marc Sangnier, Oscar Leroux, Pascal Lafaye, Villeneuve et Volga la pause meridienne est de 11h45 à 14h.

À NOTER

Les enfants peuvent, en lien avec les directions d'école et les RSE, être accueillis pour commencer la sieste **dès 13h**.

Pour les enfants du CP au CM2



* HORAIRES

Pour les écoles élémentaires Andrée Chedid et Villeneuve, **la pause méridienne est de 11h45 à 14h.**

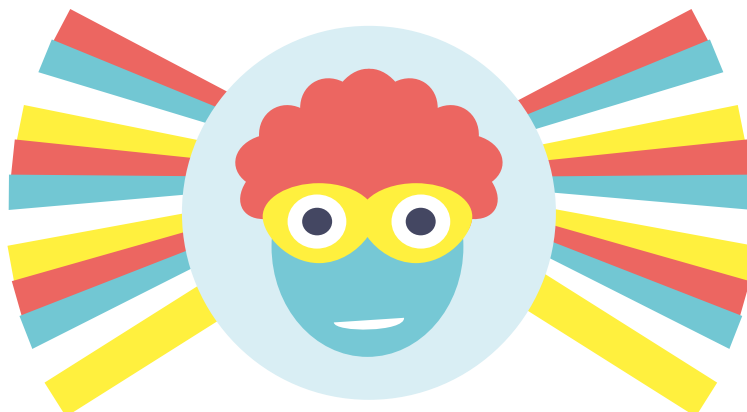
À NOTER

Dans les écoles en REP et REP+ (Réseaux d'éducation prioritaire), les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire le midi, peuvent **revenir, avant la classe, pour participer aux ateliers** (gratuit, pré-inscription obligatoire). Les tranches horaires varient d'une école à l'autre.

Cela concerne les écoles : Andrée Chedid, Clemenceau, Clôteaux, Gantelles, Guillevic, Guyenne, Henri Wallon, Jacques Prévert, Jean Moulin, Pascal Lafaye, Toni Morrison, Torigné, Trégain, Volga.

À NOTER

Le jour de la rentrée scolaire en septembre, l'accueil du matin est fermé. Les enfants sont accueilli.e.s directement à l'école à partir de 8h35.





LES ATELIERS ET LES ACTIVITÉS

Les activités proposées sont encadrées par des intervenant.e.s de la Ville (AL, ETAPS, musiciens, musiciennes...) ou d'association.

Il est nécessaire de s'inscrire pour y participer. Les modalités (durée, nombre de sessions...) diffèrent d'une école à l'autre.

Renseignez-vous auprès du ou de la RSE de votre école.

Les activités sont variées :

couture, musique, jeux,
échecs, danse, cuisine,
sport, graff, cirque...

LA RESTAURATION SCOLAIRE

LE PLAISIR EST DANS L'ASSIETTE



Les menus sont élaborés par une diététicienne, des professionnel.le.s de la restauration et le service santé de la Ville.

Le Plan Alimentaire Durable fixe des objectifs pour une restauration collective bio et durable (réduction du plastique, lutte contre le gaspillage...). Signataire du Programme National de Nutrition Santé, la Ville de Rennes accorde une attention particulière à l'équilibre et la qualité nutritionnelle : les produits frais sont ainsi privilégiés.

POUR PLUS D'INFO →
restauration.durable@ville-rennes.fr

RÉGIME SPÉCIFIQUE



Si votre enfant suit un régime alimentaire pour raison médicale, contactez le ou la RSE ainsi que le service restauration, renseignez la fiche correspondante téléchargeable sur espace-citoyens.net/rennes et la transmettre par mail : restauration.durable@ville-rennes.fr. Un délai est nécessaire pour mettre en place un nouveau régime.

À l'école municipale de cuisine, les enfants des centres de loisirs découvrent et apprennent à cuisiner des plats savoureux, sains et durables grâce à des ateliers animés par les cuisiniers de la Ville !

PART
DU BIO



41 %
AUJOURD'HUI
(pain, légumes, fruits...)

→ 50 %
EN 2026

LES MENUS



Menus, coût d'un repas, liste des fournisseurs sur
metropole.rennes.fr



LES CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI APRÈS-MIDI

Pour tous les enfants

Le mercredi après-midi, les enfants peuvent fréquenter l'un des **28 centres de loisirs municipaux** situés dans les quartiers.

ACCUEIL AVEC REPAS



Les enfants sont accueilli.e.s **à partir de 12h**.

Les familles peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) **à partir de 16h30 et avant 18h45** (heure de fermeture).

TRANSPORT



Pour les enfants dont le centre de loisirs n'est pas situé dans l'enceinte de l'école, un accompagnement en pédibus, car ou triporteur dans le centre de loisirs de rattachement est prévu **à partir de 12h15**.

ACCUEIL SANS REPAS



Les enfants qui ne déjeunent pas sur place sont accueilli.e.s directement au centre de loisirs **entre 13h30 et 14h**.

POUR LES ENFANTS NE FRÉQUENTANT PAS LE CENTRE DE LOISIRS

Les familles doivent venir chercher leur(s) enfant(s) à l'école **avant 12h30**. En cas de retard et en l'absence d'autorisation à rentrer seul.e(s), il.elle(s) sera (seront) conduit.e(s) vers le centre de loisirs de rattachement et les familles seront facturées.

L'OFFRE ASSOCIATIVE

Plusieurs associations rennaises proposent, avec le soutien de la Ville, un accueil le mercredi après-midi dans les équipements de quartier ou les centres sociaux. Quelques-uns sont ouverts le mercredi matin également.



Plus d'informations sur l'offre associative
metropole.rennes.fr

Pensez
à réserver sur
votre espace
famille

ÉCOLES ET CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI



- École avec centre de loisirs
- École sans centre de loisirs

.....> Trajet à pied ou en triporteur

—> Trajet en car ou en bus

Les trajets sont pris en charge par la Ville de Rennes.



LES CENTRES DE LOISIRS DES PETITES VACANCES

Pour les enfants de la **PETITE SECTION** au **CP**
14 centres de loisirs aménagés au sein des écoles



HORAIRES D'ACCUEIL



LE MATIN

→ Accueil entre **7h30 et 9h30**.

LE MIDI

(en cas d'accueil à la demi-journée)

→ Départ entre **12h et 12h30**

→ Accueil entre **13h30 et 14h**

LE SOIR

→ Départ entre **16h30 et 18h45**
(heure de fermeture)

Pour les enfants du **CE1** au **CM2**

2 centres de loisirs situés aux abords de la ville

Dominique Savio



La Prévalaye



TRANSPORT

Des cars au départ des centres dans les quartiers emmènent les enfants jusqu'aux centres de loisirs de **Savio** et **La Prévalaye**, ils les ramènent le soir sur le même site.

HORAIRES D'ACCUEIL



LE MATIN

→ Accueil entre **7h30 et 8h45**,
dans les centres de départ

LE MIDI

(en cas d'accueil à la demi-journée)

→ Départ entre **12h et 12h30**

→ Accueil entre **13h30 et 14h**

directement sur site

LE SOIR

→ Départ entre **17h30 et 18h45**
(heure de fermeture) des centres
de départ

14 centres de loisirs pour les enfants
de la PETITE SECTION au CP

2 centres de loisirs pour les enfants
du CE1 au CM2 : SAVIO et LA PRÉVALAYE

LA PRÉVALAYE

Porte de Cleunay
Chemin Robert de Boron
02 23 62 29 43

du CE1 au CM2

VACANCES DE NOËL

Les centres de loisirs **Savio**,
Prévalaye, **Pasteur**, **Sonia Delaunay**
et **Colombier** sont fermés.

Tous les enfants de la petite section au
CM2 sont accueillis dans les centres
de quartier : **Champion de Ciccé**, **Ille**,
Miriam Makeba, **Andrée Chedid**,
Louise Michel, **Toni Morrison**,
Quineleu, **Marcel Pagnol**, **Poterie**,
Jacques Prévert, **Volga**.

A noter : les centres seront fermés le
vendredi 26 décembre 2025.

Les 14 centres de loisirs de la PETITE SECTION au CP
Les centres de quartier sont également des centres de départ
pour les centres Savio et Prévalaye.

Champion de Ciccé

44, rue Champion de Ciccé

Colombier

7-9, rue du Docteur Joly

Sonia Delaunay

6, rue Marie Dorval

Ille

24, bd de Verdun

Miriam Makeba

11 rue Rose Valland

Andrée Chedid

9 rue Picardie

Louise Michel

15 rue Thiers

Marcel Pagnol

19, rue Jeanne Jugan

Poterie

167, rue de Vern

Jacques Prévert

40, bd Albert 1^{er}

Volga

3, rue Volga

Pasteur

2 place Pasteur

Quineleu

1 rue de Riaval

Albert de Mun

3 rue Albert de Mun

Toni Morrison

1, place de l'Europe

Trégain

13 rue de Trégain

INSCRIRE SON ENFANT

DÉMARCHES À EFFECTUER AVANT L'INSCRIPTION

1- L'ESPACE FAMILLE

La mise à jour des informations et les réservations se font uniquement sur l'espace famille : espace-citoyens.net/rennes



L'accès est personnalisé et sécurisé grâce à des identifiants de connexion.

Pour créer un compte, contactez le ou la Responsable de Site Éducatif de votre école ou le STEEL :

→ 02 23 62 15 52

→ steel@ville-rennes.fr

2 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Pour que votre enfant fréquente les centres de loisirs municipaux, vous devez impérativement **mettre à jour la fiche de renseignements en ligne**, même si la fréquentation est occasionnelle.

! Aucun accueil ne pourra être assuré sans cette fiche !

Vous devez mettre à jour les informations personnelles, les autorisations ainsi que les informations relatives à la santé de votre enfant (habitude alimentaire, allergies hors alimentaires, enfants à besoins spécifiques) entre le 26 août et le 30 septembre 2025.

Après cette date, vous ne pourrez modifier que les informations personnelles et les contacts.

Si votre enfant suit **un régime alimentaire** pour raison médicale (allergie), vous devez remplir une fiche spécifique, téléchargeable sur espace-citoyens.net/rennes et contacter le ou la RSE et le service restauration au 02 23 61 15 57.

En cas de difficultés pour mettre à jour ces informations, contactez le ou la Responsable de Site Éducatif (ou la Direction Éducation Enfance pour les enfants non scolarisé.e.s en école publique).

3 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Une assurance extra-scolaire est recommandée pour tout enfant fréquentant les centres de loisirs de façon régulière ou occasionnelle. **Elle couvre les incidents ou accidents que votre enfant pourrait provoquer.**

Deux cas de figure

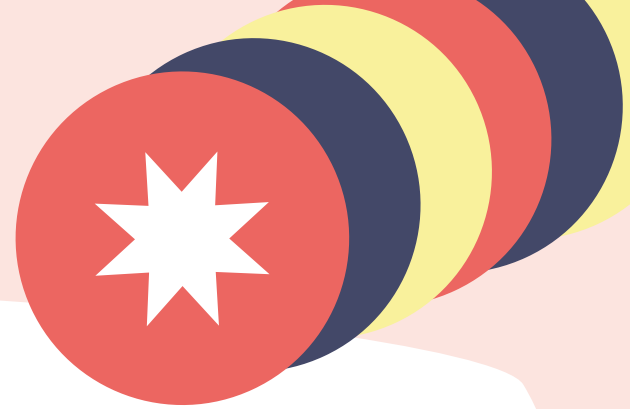
→ L'assurance personnelle

Certaines assurances prévoient une couverture des activités péri et extrascolaires de votre enfant. Pour le savoir, lisez attentivement votre contrat ou interrogez votre assureur. Si tel est le cas, il vous suffira de fournir un justificatif.

→ L'assurance scolaire

Si vous n'avez pas d'assurance, l'école peut vous en proposer une en début d'année scolaire. Celle-ci est valable pour toute l'année scolaire et couvre également les activités en centre de loisirs.





RÉSERVATION

La réservation est obligatoire et doit se faire au plus tard 8 jours avant la venue de votre enfant au sein du centre de loisirs sur l'espace famille.

→ **Pour le mercredi**, il faut inscrire son enfant avant le mardi soir de la semaine précédente.

→ **Pour les vacances**, un mail est adressé aux familles pour les informer de la date d'ouverture des réservations, environ 4 semaines avant.



VOTRE ENFANT A BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE, AVEC UN.E ANIMATEUR.TRICE RÉFÉRENT.E ?

Prenez contact dès que possible, au minimum 15 jours avant le 1^{er} jour de fréquentation du centre avec :

→ **Le ou la Responsable de site éducatif (RSE)** de son école s'il.elle est scolarisé.e dans une école publique.

→ **La Direction Education Enfance** : s'il.elle n'est pas scolarisé.e dans une école publique (02 23 62 16 74 / dee.cae@ville-rennes.fr).

Attention, sans contact préalable, votre enfant ne pourra pas être accueilli.e. Au delà de ces délais, l'accueil de votre enfant pour des journées supplémentaires ne sera fera que sur validation du service.

COMMENT ANNULER UNE RÉSERVATION ?

En cas de changement, il est nécessaire d'**annuler la réservation 8 jours avant**. Pour les petites vacances, la Ville adressera un mail aux familles 15 jours avant l'ouverture des centres afin qu'elles ajustent et modifient leurs réservations. En cas de nombreuses réservations non honorées, des mesures seront prises à l'encontre des familles concernées.

En effet, les réservations non honorées empêchent certaines familles d'inscrire leurs enfants alors qu'il serait possible de les accueillir.

À NOTER

Toute réservation sans fréquentation et sans annulation dans les délais sera facturée au tarif habituel.



LES TARIFS

Les tarifs sont adaptés pour permettre la fréquentation des centres par le plus grand nombre. Ils sont établis en fonction des ressources, de la domiciliation et de la composition de la famille. Ils sont actualisés chaque année à compter du 1^{er} janvier.

Pour tout changement de situation en cours d'année, contactez le **02 23 62 15 52** ou par mail **steel@ville-rennes.fr**.

→ **Pour les familles domiciliées à Rennes et allocataires CAF**, dont le quotient familial est disponible, les tarifs sont automatiquement ajustés.

→ **Pour les familles domiciliées à Rennes et non allocataires** ou celles dont le quotient familial n'est pas disponible, un renouvellement du dossier est à faire chaque année.

→ **Si votre enfant est scolarisé.e dans une école privée** et qu'il.elle fréquente pour la première fois un centre de loisirs, vous pouvez vous procurer un dossier de tarification en le téléchargeant sur **espace-citoyens.net/rennes**.

TARIFS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2025 La tarification est basée sur le quotient familial 2025 de chaque foyer, selon les modalités suivantes : TARIF = QUOTIENT FAMILIAL x TAUX DE PARTICIPATION					
	Taux de participation	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif extérieur	Coût réel du service (2018)
L'accueil du matin (7h35-8h20)	0,095 %	0,30 € Gratuité si QF < 316€*	1,96 €	2,56 €	2,96 €
Repas et encadrement de l'enfant pendant la pause méridienne, atelier compris (12h-14h15)	0.4031 %	0,30 €	7,10 €	7,40 €	11,38 €
L'accueil du soir maternel, études surveillées et ateliers élémentaire (16h45-18h45, 16h-18h45 le vendredi)	0,136 %	0,30 € Gratuité si QF < 221€*	3,20 €	3,50 €	6,18 €
La demi-journée de centre de loisirs le repas et le mercredi après-midi (12h-18h45)	0,53 %	2,25 €	11,90 €	12,77€	59,31 €
La journée de centre de loisirs pendant les vacances scolaires, repas compris (7h30-18h45)	0,84 %	3,00 €	20 €	23 €	97,86 €

* Pour les quotients familiaux inférieurs au QF indiqué, un forfait annuel de 0,30 € sera facturé.

Exemple : J'ai un quotient familial de 912€. Je calcule le coût de la pause méridienne : $912 \times 0.4031\% = 3.68\text{€}$

Si quotient familial > 2 381 € : le tarif plafond s'applique pour l'ensemble des activités.

Simuler
votre tarif
sur l'espace
famille.

TARIFS ET FACTURATION

Les factures sont mensuelles.

Si votre enfant est inscrit.e pour la première fois dans une école publique rennaise, un dossier de facturation vous sera remis lors de l'inscription scolaire. Il est à retourner au STEEL (Service Tarifs, Enfance, Ecole, Loisirs). À défaut, c'est le tarif plafond qui est appliqué sans effet rétroactif possible.

À NOTER

→ Pour les mercredis après midi, sans réservation dans les délais, une majoration forfaitaire de 2€ sera appliquée au tarif journalier (hors justificatif médical ou professionnel transmis dans les 48h).

→ Pour toute fréquentation d'une demi-journée sans repas (mercredis ou vacances scolaires), une déduction de 10% sera appliquée au tarif de la demi-journée du mercredi.

→ En cas d'absence non justifiée, (justificatif médical ou professionnel transmis dans les 48h), la réservation sera facturée au tarif journalier.

QUESTIONS DIVERSES

Dois-je fournir une copie du carnet de santé pour les vaccinations de mon enfant ?

Non ce n'est pas nécessaire, mais il est impératif que votre enfant soit à jour des vaccinations obligatoires.

Mon enfant suit un traitement médical, comment est-il.elle accueilli.e ?

Si votre enfant suit un traitement médical au moment de sa présence au centre, l'ordonnance ainsi que le traitement doivent être remis au ou à la Responsable de Site Éducatif. Un document « Demande d'administration de médicaments » doit être signé par un.e responsable légal.e accompagné de l'ordonnance et du traitement.

Que se passe-t-il en cas d'accident ?

Le ou la Responsable de Site prévient immédiatement les secours. Au besoin, l'enfant est orienté.e vers un hôpital. Dans ce cas, les responsables légaux sont rapidement contacté.e.s.





CONTACTS UTILES



Votre premier interlocuteur est le ou la **Responsable de Site Éducatif** (coordonnées page suivante).

Pour toute question relative à :

→ La tarification, la facturation et l'inscription

STEEL (Services Tarifs, Enfance, Ecole, Loisirs)
02 23 62 15 52
steel@ville-rennes.fr

→ La restauration

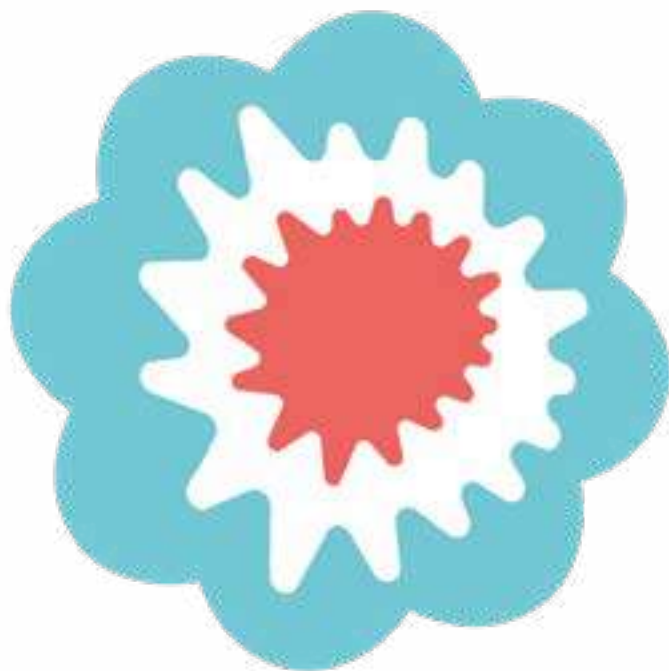
Service Restauration
02 23 62 15 57
restauration.durable@ville-rennes.fr

→ L'accueil des enfants à besoins spécifiques

Services Actions éducatives
02 23 62 16 74
dee-cae@ville-rennes.fr

→ Autres questions

Services Actions Éducatives
02 23 62 16 74
dee-cae@ville-rennes.fr





Albert de Mun/Quineleu

RSE : 07 87 05 32 77
CALM : 02 57 21 31 38 - 02 57 21 31 09

Andrée Chedid

RSE : 06 70 40 00 89
CALM : 02 57 21 30 99

Camille Claudel

RSE : 06 70 40 01 72
CALM : 02 57 21 31 20

Carle Bahon

RSE : 06 70 40 20 82
CALM : 02 57 21 31 13

Champion de Cissé

RSE : 06 70 40 49 96
CALM : 02 57 21 30 26

Chateaugiron/Landry

RSE : 06 70 40 16 34
CALM : 02 57 21 31 25

Clemenceau

RSE : 06 70 40 05 65
CALM : 02 57 21 30 96

Clôteaux

RSE : 06 70 40 05 83
CALM : 02 57 21 30 95

Colombier

RSE : 06 70 40 04 77
CALM : 02 57 21 31 01

Contour Saint Aubin/Saint Malo

RSE : 06 70 40 00 55
CALM : 02 57 21 30 92 - 02 57 21 31 22

Duchesse Anne

RSE : 07 87 05 28 29
CALM : 02 57 21 31 11

Elise et Célestin Freinet

RSE : 06 70 40 07 36
CALM : 02 57 21 30 13

Gantelles

RSE : 06 70 40 11 14
CALM : 02 57 21 31 05

Guillevic

RSE : 06 70 40 08 06
CALM : 02 57 21 30 15

Guyenne

RSE : 06 70 40 03 45
CALM : 02 57 21 30 42

Henri Wallon

RSE : 06 70 40 07 49
CALM : 02 57 21 30 97

Ille

RSE : 06 70 40 12 27
CALM : 02 57 21 30 46

Jacques Prévert

RSE : 06 70 40 04 79
CALM : 02 57 21 31 06 - 02 57 21 31 16

Jean Moulin

RSE : 07 87 05 29 22
CALM : 02 57 21 31 03

Jean Rostand

RSE : 06 70 40 11 17
CALM : 02 57 21 31 24

Jean Zay

RSE : 06 70 40 00 36
CALM : 02 57 21 31 18

Joseph Lotte

RSE : 06 70 40 02 02
CALM : 02 57 21 30 58

Jules Ferry

RSE : 06 70 40 12 14
CALM : 02 57 21 31 23

Jules Isaac

RSE : 06 70 40 11 02
CALM : 02 57 21 31 27

Louise Michel

RSE : 06 70 40 03 59
CALM : 02 57 21 31 02

Marc Sangnier/Paul Langevin

RSE : 06 70 40 07 34
CALM : 02 57 21 31 12

Marcel Pagnol

RSE : 07 87 05 28 21
CALM : 02 57 21 31 10

Marie Pape-Carpantier

RSE : 07 87 05 28 44
CALM : 02 57 21 30 71

Mauconseil

RSE : 07 63 74 15 92
CALM : 02 57 21 30 93

Miriam Makeba

RSE : 06 58 32 23 88
CALM : 02 57 21 31 46

Moulin du Comte

RSE : 06 70 40 12 20
CALM : 02 57 21 30 74

Nelson Mandela

RSE : 06 47 45 63 95
CALM : 02 57 21 31 60

Oscar Leroux

RSE : 07 87 05 29 58
CALM : 02 57 21 31 31

Pablo Picasso

RSE : 06 70 40 09 25
CALM : 02 57 21 31 04

Pascal Lafaye

RSE : 06 70 40 06 64
CALM : 02 57 21 27 75

Pasteur / Liberté

RSE : 06 59 73 22 79
CALM : 02 57 21 31 36 - 02 57 21 31 19

Poterie

RSE : 06 70 40 07 31
CALM : 02 57 21 30 08

Robert Doisneau

RSE : 06 70 40 06 99
CALM : 02 57 21 30 94

Simone Veil

RSE : 06 98 07 79 08
CALM : 02 57 21 31 43

Sonia Delaunay

RSE : 07 87 05 28 59
CALM : 02 57 21 30 29

Toni Morrison

RSE : 06.58.46.23.53
CALM : 02 57 21 30 58

Torigné

RSE : 07 87 05 33 37
CALM : 02 57 21 30 85

Trégain

RSE : 06 70 40 08 27
CALM : 02 57 21 30 98

Villeneuve

RSE : 06 70 40 05 25
CALM : 02 57 21 30 55

Volga

RSE : 06 70 40 06 83
CALM : 02 57 21 30 10

LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2025-2026

Sous réserve de modifications par l'Éducation Nationale

VACANCES D'AUTOMNE

samedi 18 octobre
> lundi 3 novembre 2025

VACANCES D'HIVER

samedi 14 février
> lundi 2 mars 2026

VACANCES D'ÉTÉ

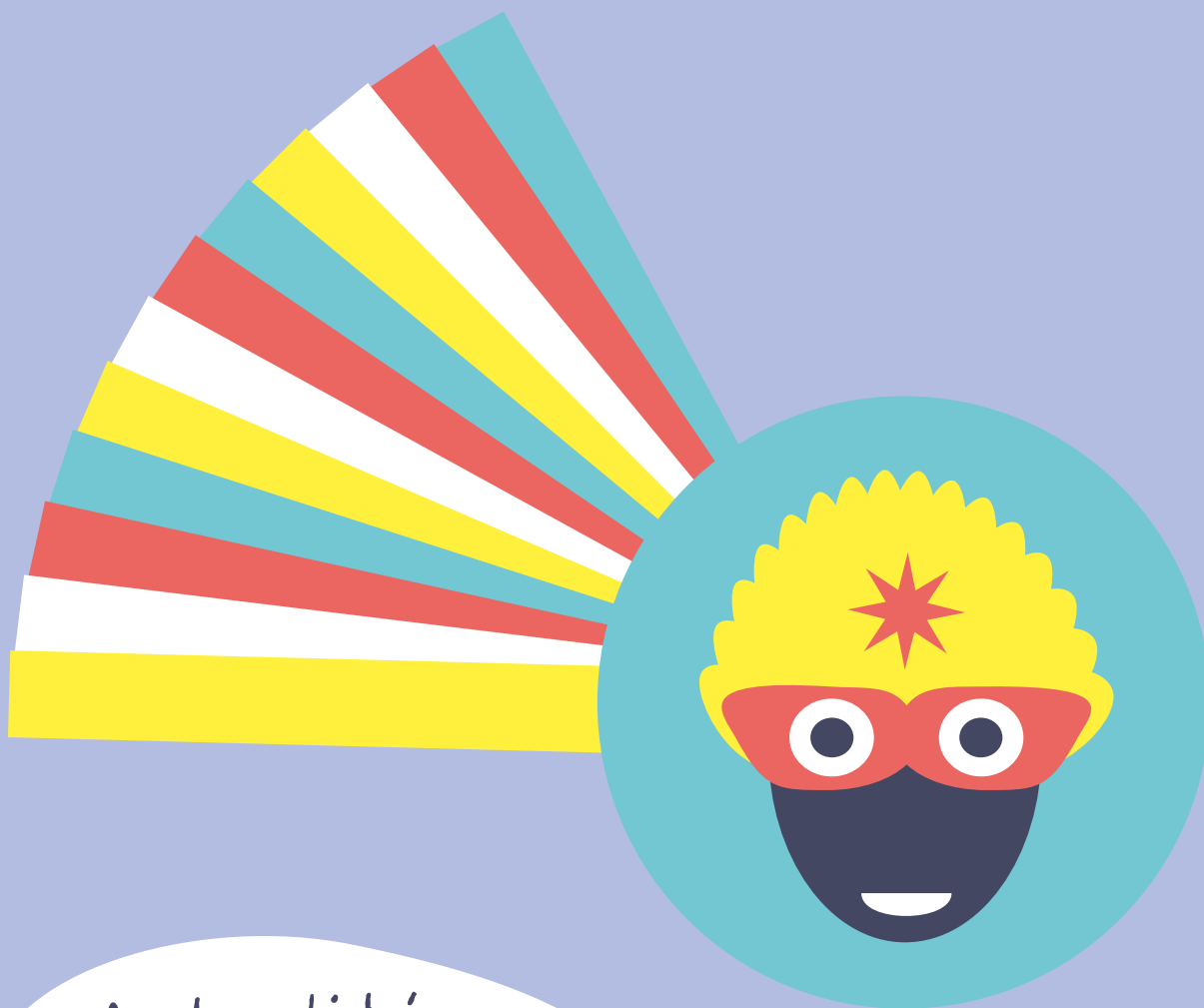
à partir du samedi 4 juillet 2026

VACANCES DE NOËL

samedi 20 décembre 2025
> lundi 5 janvier 2026

VACANCES DE PRINTEMPS

samedi 11 avril
> lundi 27 avril 2026



Actualités,
projets pédagogiques,
plannings, photos, sorties...
sur le blog ONE

Suivez l'actualité
des centres
de loisirs
et retrouvez
les photos
des sorties !